

Toulouse, jeudi 17 décembre 2020

DÉCLARATION DE PRESSE DE JEAN-LOUIS CHAUZY PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION OCCITANIE, UN AVIS FAVORABLE DU CESER

Le Bureau du CESER Occitanie a adopté à l'unanimité le 7 décembre 2020 une Contribution à l'élaboration du cadre stratégique du CPER 2021-2027.

Le CESER se félicite des bonnes relations entre l'État et la Région et se réjouit des crédits annoncés, soit une enveloppe de 2,78 Milliards d'euros, représentant le double de ce qu'avait été l'engagement de l'État pour le CPER 2014-2020.

Cette programmation dispose des moyens nécessaires à la prise en compte des intérêts et des besoins de la population, des territoires et des acteurs d'Occitanie.

Le CESER considère que la cosignature de ce protocole d'accord, qui sera parachevée à l'automne 2021, engage à la fois le respect par chacun de sa promesse contractuelle ainsi que sa crédibilité. Il attire également l'attention de l'État et de la Région sur la nécessité d'assortir ces aides exceptionnelles de conditionnalités qui garantissent l'atteinte des objectifs de transitionS écologique et énergétique et un objectif transversal de mieux-être social.

Le Contrat de plan État-Région, qui représente un outil de planification et de programmation financière partenarial, doit être au service d'une telle stratégie territoriale et pour le CESER Occitanie, particulièrement attaché au principe républicain d'égalité, ce principe doit être un moteur et un horizon de l'action publique à commencer par l'égalité des femmes et des hommes.